

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à dix-huit heures et quinze minutes, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze se sont réunis à la salle du conseil de Labarthe sur Lèze sur convocation qui leur a été adressée par courrier en date du neuf décembre deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents :

Titulaires : MARTINEZ Jean-Jacques, MORERE André, VIEL Pierre, BOYER Denis, CALMES Nicolas, CAMPAGNE ARMAING Fanny, GIRAUD Jean-Claude, GILAMA Chantal, CAUHAPE Jean-Louis, BOY Francis, LASSALLE Yvon, LABORDE Jean, COURNEIL Jean-Claude, DEDIEU Alain, VANDERSTRAETEN François,

Suppléant : LABORDE Amédée, SERRES Alain.

Excusés :

BERGIA Jean-Marc, RUEDA Michel, LACAMPAGNE Patrick, CONDIS Sylvette (pouvoir à VIEL Pierre), GAY Jean-Louis, GRANGE Régis, ALBERO Elisabeth (pouvoir à Jean-Louis CAUHAPE), DESCUNS Lyliane (pouvoir à Jean-Claude COURNEIL), CANTEGRIL Jean-Marc, DEJEAN Jean-Paul, JALOUX Philippe, PANIFOUS Laurent, ESTRADE Thibaut.

Monsieur le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Labarthe sur Lèze. Il remercie les agents du SMIVAL d'avoir été présents lors de la montée des eaux de la Lèze samedi 12 décembre au matin.

Francis BOY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président invite les délégués à participer à un temps d'information et d'échange sur les actions du PAPI d'intention à l'issue de la réunion. Malgré le Covid et les difficultés de fonctionnement, il souligne que les actions du PAPI d'intention avancent. Il remercie également la présence à ses côtés des Vice-présidents du SMIVAL, ce qui rend plus fort. Il remercie également la Présidente de l'Association des sinistrés de la Lèze d'être présente dans le public.

20-29 Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} octobre 2020

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2020.

Décisions prises par délégation du Comité syndical

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que suite à la réception des travaux réalisés par l'entreprise Buesa et à la crue de juillet 2018, des désordres sont apparus sur l'ouvrage du lac de Saint Ybars. En conséquence il était nécessaire de traiter rapidement ces désordres en réalisant un chantier de reprise qui entre dans le budget de l'opération d'aménagement des berges du lac de Saint Ybars.

Monsieur le Président informe des décisions prises en vertu de la délégation du Comité syndical :

- Affectation de 26 000 € du compte 020 Dépenses imprévues d'investissement au compte 4581104 Aménagement des berges du lac de Saint Ybars,
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la reprise des berges du lac de Saint Ybars confié à la société Géolithe, pour un montant de 3 275 €HT,
- Marché de travaux pour la reprise des berges du lac de Saint Ybars confié à l'entreprise Buésà SAS, pour un montant de 18 055 €HT.

20-30 Sécurisation des bâtiments publics

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que le SMIVAL a fait réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur huit bâtiments publics situés en zone inondable. Les cinq Maires concernés ont confié au SMIVAL un mandat de maîtrise d'ouvrage pour réaliser une opération groupée de travaux. Suite aux devis sollicités auprès de plusieurs entreprises, le coût de l'opération s'avère supérieur au budget prévisionnel établi par ARTELIA. Au vu des travaux envisagés, un accompagnement par un bureau d'études techniques et un bureau de contrôle est nécessaire.

Après échanges avec les municipalités concernées, les travaux retenus seraient les suivants :

- Beaumont sur Lèze
 - Vestiaires : réhausse des cumulus et de leurs branchements électriques,
 - Ecole : maçonneries, batardeaux, étanchéité, clapet antiretour,
- Saint Sulpice sur Lèze
 - Maison du rugby : batardeaux,
 - Ateliers municipaux : batardeaux,
- Lézat sur Lèze
 - Dojo : pas de travaux au vu du coût d'étanchéification par rapport au montant des dégâts potentiels,
 - Salle des fêtes : maçonnerie de ceinture du bâtiment, batardeaux, étanchéité, clapets antiretour,
- Artigat
 - Salle des fêtes : batardeaux et/ou remblai, étanchéité,
- Villeneuve du Latou
 - Mairie foyer : batardeaux, étanchéité, clapet.

En conséquence, il est nécessaire d'adopter un nouveau plan de financement prévisionnel.

Vu la délibération n°19-27,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de recourir à un bureau d'études technique pour vérifier notamment la stabilité des bâtiments lors de la mise en charge des équipements de réduction de vulnérabilité, et à un bureau de contrôle pour les ERP de quatrième catégorie,

ADOpte le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses

Opération	Dépenses (€HT)
Villeneuve du Latou - Mairie Foyer	3 200
Saint Sulpice – Ateliers municipaux	2 600
Saint Sulpice – Club house Rugby	7 300
Beaumont – Ecole	26 500
Beaumont – Vestiaires	3 500
Lézat sur Lèze - Salle des fêtes	17 600

Lézat sur Lèze - Dojo	-
Artigat – salle des fêtes	10 400
Bureau d'études techniques	10 000
Bureau de contrôle	10 000
Divers et imprévus	8 900
TOTAL	100 000

Recettes

Financier	Taux	Recettes (€HT)
DETR	35,00%	35 000
Région Occitanie	20,00%	20 000
CD de l'Ariège	4,22%	4 220
CD de la Haute-Garonne	5,78%	5 780
Autofinancement Communes	6,73%	6 730
Autofinancement SMIVAL	28,27%	28 270
TOTAL	100,00%	100 000

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches administratives et financières relatives à cette opération et en particulier signer les avenants nécessaires avec les Maires.

20-31 Travaux de renaturation de berge - Camping du Fossat

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que la berge du camping du Fossat est sensible aux phénomènes d'érosion de berge, comme cela a été diagnostiqué dans le programme pluriannuel de gestion de la Lèze défini en 2012. Des travaux de renaturation de la berge sont nécessaires. Monsieur le Président propose au Comité syndical d'intervenir dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage confiée par la Commune au SMIVAL. Il donne lecture au Comité Syndical du projet de convention à intervenir avec la Mairie du Fossat.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le mandat de maîtrise d'ouvrage confiée par la Commune du Fossat pour le réaménagement de la berge du camping du Fossat,

DECIDE de réaliser les travaux de renaturation de la berge du camping du Fossat,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant

Dépenses

Opération	Dépenses (€HT)
Installation, préparation, repli	2 000
Terrassements en berge	5 000
Abattages	3 000
Techniques végétales	8 000
Terrassement et aménagement du parking	3 000
Voiries et réseau pluvial	3 000
Divers et imprévus	5 000
TOTAL	30 000

Recettes

Financier	Taux	Recettes (€HT)
DETR	50%	15 000
Région Occitanie	20%	6 000
CD de l'Ariège	10%	3 000

Autofinancement Le Fossat	10%	3 000
Autofinancement SMIVAL	10%	3 000
TOTAL	100%	30 000

MANDATE Monsieur le Président pour effectuer les démarches administratives et financières relatives à cette opération et en particulier signer avec le Maire du Fossat la convention de mandat et ses éventuels avenants.

20-32 Définition d'une stratégie de mise en œuvre de la réduction de vulnérabilité

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical sa délibération 19/16 décidant de définir une stratégie opérationnelle et juridique de la réduction de vulnérabilité. Il informe que le Conseil régional peut intervenir à hauteur de 20%, avec un montant plancher de 2 000 €. Il propose au Comité syndical d'approuver le nouveau plan de financement.

Alain SERRES interroge sur le fait de solliciter les Communautés de communes pour co-financer les opérations du SMIVAL.

Jean-Jacques MARTINEZ explique que la loi confère la compétence GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, aux EPCI FP, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre. Les cinq EPCI FP de la vallée de la Lèze se sont substitués aux communes au sein du SMIVAL. Ainsi les EPCI FP participent au travers de leurs contributions au SMIVAL. Ainsi le SMIVAL poursuit son implication sur la replantation de haies, sur la prévention des petites crues, même si sur les grandes crues, on ne peut pas faire grand-chose.

Pierre VIEL déplore que l'État a transféré la compétence GEMAPI sans transférer de moyens.

Jean-Jacques MARTINEZ rappelle que le Programme d'actions de préventions des inondations, PAPI d'intention 2019-2022, a pu être signé en août 2019 avec l'État, la Région, les Départements. Après le PAPI d'intention, un dilemme va apparaître sur le ratio coût-bénéfice, qui est horrible car ce ratio met en balance des humains avec des coûts, mais constitue une réalité administrative. Pour les projets d'aménagement lourds, les études sont indispensables pour dimensionner les ouvrages.

Vu la délibération 19/16,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le nouveau plan de financement suivant :

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
État FPRNM	50%	6 000 €
Région Occitanie	20%	2 400 €
Département de l'Ariège	2%	240 €
Département de la Haute-Garonne	8%	960 €
Autofinancement	20%	2 400 €
Total	100%	12 000 €

20-33 Mise à disposition des locaux

A la demande de Monsieur le Président, Nicolas CALMES informe que la Mairie de Saint Sulpice sur Lèze propose une révision des termes de la mise à disposition des locaux au SMIVAL. Après négociation avec la municipalité de Saint Sulpice sur Lèze, l'augmentation demandée sera étalée sur deux ans. Il explique que les locaux sont exigus et liste les nombreux services dont bénéficie le SMIVAL auprès de la Commune de Saint Sulpice sur Lèze.

Alain SERRES invite à lancer une réflexion avec l'ensemble des communes.

Jean-Jacques MARTINEZ confirme que la réflexion a démarré. Il note que Saint Sulpice est central dans la vallée et il convient de rechercher des solutions. Il a en particulier recherché à lisser l'augmentation du loyer dans le temps. Et il convient de poursuivre la réflexion au sein de la Commission ressources pour voir avec la municipalité comment trouver des locaux plus adaptés aux besoins du syndicat en cherchant à maintenir l'équilibre dans la vallée.

Il donne lecture au Comité Syndical du projet d'avenant à la convention à intervenir avec la Mairie de Saint Sulpice sur Lèze.

Nicolas CALMES souhaite commencer à provisionner une somme pour anticiper un futur déménagement.

Jean-Jacques MARTINEZ souligne une bonne gestion budgétaire du SMIVAL, avec un taux d'endettement très faible dont les emprunts vont s'éteindre en 2022, au moment où un prochain PAPI complet pourra idéalement commencer. Il note que le SMIVAL s'est développé et est sollicité sur de nombreux sujets.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le projet d'avenant présenté,

MANDATE Monsieur le Président pour signer l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président remercie les délégués et les invite à un temps d'information et d'échange sur les actions du Programme pluriannuel de prévention des inondations, PAPI d'intention 2019-2022. Il lève la séance à dix-huit heures cinquante cinq.

Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

- 20/29 Approbation du compte rendu de la séance du 29 juillet 2020
- 20/30 Sécurisation des bâtiments publics
- 20/31 Travaux de renaturation de berge - Camping du Fossat
- 20/32 Définition d'une stratégie de mise en œuvre de la réduction de vulnérabilité
- 20/33 Mise à disposition des locaux

Le Secrétaire de séance,

Francis BOY



Le Président,

Jean-Jacques MARTINEZ

